

TOP 14 ► Malgré l'enjeu, la Section abat sa carte jeunes à Clermont SP. II-III



## Boulangerie braquée à Pau : le 3<sup>e</sup> commerce ciblé en 2 mois

P.5

# Hollywood

## en Aspe

**CINÉMA** ► La vallée d'Aspe a des allures de gigantesque plateau de cinéma avec deux longs-métrages actuellement en tournage. Le symbole d'un Béarn qui sait comment s'y prendre pour attirer les projets de film. PAGES 2-3

**PAU**  
Vers des postes supprimés à la CCI et l'ESC

PAGE 6



**BASKET**  
L'Élan fait le plein de confiance

SPORTS VIII-IX

**LACQ-ORTHEZ**  
Cassiau-Haurie pas candidat en 2020

PAGES 20-21

Retrouvez l'information immédiate sur [larepubliquedespyrenees.fr](http://larepubliquedespyrenees.fr)

**SALON DE L'HABITAT & DÉCO PAU**

**22 > 25 MARS 2018**  
PARC DES EXPOSITIONS  
Des idées plein la tête!

Horaires d'ouverture : Jeudi 22 : 14h - 20h  
Vendredi 23, samedi 24 : 10h - 20h / Dimanche 25 : 10h - 19h

260 EXPOSANTS

Parc des Expositions PAU BEARN PYRÉNÉES  
maison à part  
PYRÉNÉES GASCogne  
PAU Béarn Pyrénées Communauté d'Agglomération

[www.salondelhabitatpau.com](http://www.salondelhabitatpau.com)



## 24 HEURES

## SAUVAGNON

**Accident mortel :  
un appel à témoins lancé**



L'accident a eu lieu jeudi à 14 h 15 sur la route de Lescar à Sauvagnon. © ANDRÉ BERNÉ

Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances précises de l'accident qui a coûté la vie à un cycliste, jeudi à 14 h 15, sur la route de Lescar (RD289) à Sauvagnon. Ce vendredi, la gendarmerie de Serres-Castet, en charge des investigations, lance ainsi un appel à témoins.

La collision, impliquant un vélo et une voiture, a eu lieu entre les ronds-points de l'aéroport Pau-Pyrénées et celui du 5<sup>e</sup> RHC. Conduit dans un état préoccupant à l'hôpital de Pau, le cycliste, âgé de 47 ans, a succombé à ses blessures dans l'après-midi. La victime a été percutée par une voiture arrivant en sens inverse alors qu'il se serait déporté sur la voie de gauche.

Les gendarmes recherchent toute personne susceptible d'apporter des éléments sur les circonstances de cette collision et invite cette dernière à prendre contact au 05 59 33 52 20.

## MONT-DE-MARSAN

**Une septuagénaire  
décède dans un incendie**

Une femme, âgée de 74 ans, a été retrouvée inanimée jeudi soir au rez-de-chaussée d'une maison située à la sortie de Mont-de-Marsan, indique Sud-Ouest Landes. Les secours avaient été appelés pour un début d'incendie peu avant 23h. Une bougie pourrait être à l'origine du feu qui n'a pas provoqué de gros dégâts. La victime pourrait avoir été intoxiquée par les fumées. La septuagénaire, qui vivait seule, était en arrêt cardio-respiratoire. Immédiatement prise en charge par le Samu, elle a été transportée à l'hôpital où elle est décédée dans la nuit.

## BIARRITZ

**Le ras-le-bol  
des policiers municipaux**

La CFDT de la police municipale de Biarritz a lancé un appel à la grève ce vendredi. Le syndicat dénonce une absence de dialogue et un manque de renouvellement du matériel d'intervention. Ils réclament également d'être équipés d'armes létales pour les patrouilles de nuit, selon France 3 Aquitaine.

# « Anouar Zehti est mort pour 1 200 € »

Les deux accusés du meurtre d'Anouar Zehti ont passé la journée sous le feu des questions. Le procès se poursuit ce samedi.

« La vérité, vous la connaissez. Vous ne voulez pas la dire. Vous tentez le coup aujourd'hui. Et si on doit aller en appel, vous parlerez. » Au terme de la troisième journée du procès du meurtre d'Anouar Zehti, M<sup>e</sup> Pierre Blazy, avocat des parties civiles, craint que la vérité sur la mort de cet Orthézien de 22 ans ne sorte pas de la salle d'audience de la cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques. Les deux accusés, David Winkler, 31 ans, et Christian Bodéi, 26 ans, ont été placés sous le feu des questions. Des interrogations qui s'engouffrent dans la moindre faille de chacune de leurs versions.

L'interrogatoire va dans un premier temps s'intéresser au trafic de stupéfiants qui s'est noué entre Anouar Zehti et David Winkler. Et il ne s'agit pas d'une relation entre un dealer et un consommateur sans histoires. Winkler finit par reconnaître, poussé par l'avocate générale Orlane Yaouanq et les avocats des parties civiles, qu'il est aussi un trafiquant de cocaïne.

Début août 2010, Winkler accepte une quantité importante de cocaïne de la part d'Anouar Zehti, qui doit se rendre au Maroc. 100 grammes de cocaïne pour une somme de 6 000 € à rembourser au retour de son fournisseur, dans un mois. « Avec l'été et les fêtes, j'allais essayer de lui faire partir ces 100 grammes », concède David Winkler. Confirmant ainsi son rôle de revendeur.

« CE SILENCE SCELLE  
VOTRE DESTIN COMMUN »  
M<sup>e</sup> ISABELLE CASAU, PARTIE CIVILE



M<sup>e</sup> Isabelle Casau a porté la voix de la famille Zehti en fin de journée, vendredi. © ASCENSION TORRENT

Le 6 septembre, déjà au stade de Lendresse, il parvient à rembourser 4 000 €. « Il manquait 2 000 €. Anouar Zehti était énervé. » Le 12 septembre, jour de la mort d'Anouar Zehti, Winkler a réuni, sur ses deniers et ceux de Bodéi qu'il fournit régulièrement, 800 €. « Monsieur Zehti est mort pour 1 200 € », tonne M<sup>e</sup> Blazy.

### « Ce couteau, il ne passe pas »

David Winkler continue de désigner Christian Bodéi comme le tireur. Ce dernier aurait abattu Anouar Zehti de deux balles Sauvestre, des balles pour le gros gibier, parce qu'Anouar Zehti aurait menacé Winkler avec un couteau

à cran d'arrêt. Ce couteau, « il ne passe pas » pour M<sup>e</sup> Blazy. « Vous mentez ! », répétera-t-il durant sa plaidoirie à l'adresse de David Winkler. « Le petit Anouar n'est pas un violent. »

La présidente Dominique Coquizard est aussi dubitative : « Quel intérêt pour lui de sortir un couteau puisque vous n'avez pas l'argent ? » Poussé par l'avocat, Winkler finit par lâcher : « Je reconnais mon implication dans les faits. Quelqu'un est mort et c'est un peu de ma faute. Mais je n'ai pas tiré. »

Et il tance son co-accusé Christian Bodéi, dans un élan bravache. « Faut être un homme. Faut assumer et que chacun prenne sa part

de responsabilité. » Bodéi, de son côté, maintient que ce 12 septembre 2010, c'est un David Winkler anormalement paniqué qui est venu lui demander une arme. Bodéi lui donnera son fusil à trois coups, chargés de balles Sauvestre. Prises « au hasard » dans une boîte à chaussures où il conserve les cartouches qui ne sont pas destinées au canard. « S'il y en a un parmi les jurés, vous ne trompez pas un chasseur ! », tance M<sup>e</sup> Blazy.

### « On n'est pas au Far West »

Quand bien même, le geste interroge la présidente. « Vous fournissez une arme chargée, mortelle, à quelqu'un de paniqué qui se rend à un rendez-vous qui d'après lui peut mal tourner ? On n'est pas au Far West ! » D'après sa version, Bodéi, une fois son arme restituée par Winkler et après l'avoir aidé à « bouger » la voiture d'Anouar Zehti, part à la chasse aux canards. Un des avocats de Winkler, M<sup>e</sup> Thierry Sagardoytho, se glisse dans la brèche : « Cela ne vous gêne pas de partir à la chasse aux canards le soir même, avec l'arme qui a servi à tuer Anouar Zehti ? »

Au terme d'une journée entière d'interrogatoires, même mis en difficulté, les accusés campent sur leurs positions. « Que s'est-il passé ? Nous n'en saurons rien, les accusés ne disent pas la vérité », résume M<sup>e</sup> Isabelle Casau, avocate de la famille Zehti. « Ce silence scelle votre destin. Vous êtes inséparables. »

Une histoire « impensable » en Béarn, pour M<sup>e</sup> Pierre Blazy. « Personne n'imagine que deux gamins vont s'embusquer pour en tuer un autre. » Le procès se poursuivra ce samedi par le réquisitoire du ministère public et les plaidoiries de la défense : M<sup>e</sup> Marco et Sagardoytho pour David Winkler et M<sup>e</sup> Tugus pour Christian Bodéi. Le verdict devrait intervenir dans la journée. SÉBASTIEN LAMARQUE ■ s.lamarque@pyrenees.com

### 🔍 ZOOM

#### « Vous êtes un trafiquant de stupéfiants, vous aussi »

« Vous êtes un trafiquant de stupéfiants, assène l'avocat général Orlane Yaouanq à l'adresse de David Winkler, un des deux accusés du meurtre d'Anouar Zehti. Qu'est-ce qui vous différencie d'Anouar ? » L'accusation relève que cet habitant de Mont, au casier judiciaire vierge, n'est pas qu'un consommateur de cocaïne au cours de week-ends « festifs ». Winkler est aussi un revendeur. Une activité qui a débuté près de quatre ans avant les faits et avant qu'Anouar Zehti ne devienne son fournisseur.

Interrogé par M<sup>e</sup> Blazy, avocat des parties civiles (le frère et les sœurs d'Anouar Zehti), David Winkler concède qu'il « trafiquait depuis 2006 ou 2007 » et qu'il aurait revendu à « six ou sept personnes ». « Vous étiez un des rouages du trafic de stupéfiants sur la zone d'Orthez », en déduit l'avocat. « Je ne dirais pas cela, répond Winkler. Je ne faisais pas de bénéfices. » L'avocate générale lui oppose qu'Anouar Zehti non plus « ne menait pas un train de vie dispendieux ».

## Un infanticide jugé à partir de lundi

Les débats de la cour d'assises s'achèveront sur un procès difficile, celui d'une mère accusée d'avoir étouffé sa fillette en 2014 au Pays basque.

Le 21 juin 2014, la vie paisible du petit village basque de Bussunarits-Sarrasquette, près de Saint-Jean-Pied-de-Port, a basculé dans le drame.

Ce soir-là, à 22 h 15, les gendarmes sont appelés au domicile de cette famille de sept enfants. Ils y découvrent le corps sans vie de la plus jeune, une fillette de 2 ans et demi. Le couple est

dévasté par cette perte brutale. La mère, admise dans la foulée en hôpital psychiatrique, déclare avoir retrouvé l'enfant inanimée dans son lit, un coussin posé sur la tête. Toute la famille se trouvait alors réunie dans le salon, un étage plus bas, devant la télévision.

### Syndrome de Münchhausen

Quelques jours plus tard, les confidences de la mère, toujours hospitalisée, feront peser de sérieux doutes sur cette dernière. Elle est alors soupçonnée d'avoir volontairement étouffé sa fille. Un syndrome de Münchhausen par procuration est évoqué : une

pathologie qui conduit un parent à provoquer des symptômes chez ses enfants pour attirer l'attention et la compassion. L'hypothèse sera confirmée par les experts psychiatres qui concluent non pas à une abolition mais à une altération du discernement de l'accusée.

### Des malaises inexplicables

C'est le cœur de ce dossier, particulièrement délicat, qui occupera cette semaine la cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques. Cette mère de 32 ans sera jugée durant quatre jours pour meurtre et tentative de meurtre sur un autre de ses enfants. Un

fait survenu près de dix avant le drame. Aujourd'hui âgé de 13 ans, l'adolescent n'avait que 7 mois. Hospitalisé à Bayonne, le bébé avait fait plusieurs malaises inexplicables. Des épisodes qui ont suscité des soupçons du personnel soignant constatant qu'ils se déroulaient en la seule présence de la mère. Un signalement avait même conduit au placement du bébé durant quelques mois mais l'enquête n'avait pu aboutir.

Ce n'est qu'au cours de l'instruction ouverte à la suite du décès de la fillette que l'accusée a révélé qu'elle avait provoqué elle-même les apnées de son bébé en lui appliquant une main sur le visage. Un geste terrible qu'elle aurait réitéré avec sa fille. Mais cette fois jusqu'à la mort.

VALÉRIE CÈBE ■ v.cebe@pyrenees.com